

Communiqué de presse
Mercredi 17 novembre 2021

L'UMIH et le SNEG&Co ne laisseront pas le GHB gâcher la fête

En Belgique, en France des collectifs féministes appellent au boycott des bars et des établissements de nuit afin de pointer les chefs d'entreprise et dénoncer leur irresponsabilité dans la protection de leurs client(e)s drogué(e)s au GHB.

Le phénomène n'est pas nouveau : depuis les années 90, l'usage premier du GHB, produit solvant industriel, a été détourné en produit stupéfiant.

L'UMIH et le SNEG & Co rappellent que les professionnels de la nuit sont conscients de ce sujet. Ils sensibilisent leurs salariés pour garantir la sécurité de leur clientèle. Ils en appellent aussi à la vigilance de la clientèle : surveiller son verre, prendre soin de soi-même et de ses amis pour éviter que le produit ne soit ingéré à son insu suite à un acte de malveillance.

La dernière campagne d'information date de mai 2018, sous forme d'affiche à apposer dans les établissements et de flyers d'information à destination de la clientèle.

Le thème de la prévention est travaillé par l'UMIH et le SNEG & Co depuis toujours, ainsi, le psychotrope GHB, connu depuis une vingtaine d'années, s'inscrit dans « *le plan de vigilance et d'encadrement des questions de drogue, d'alcoolisation massive, du harcèlement, des risques domestiques et des accidents de la route* ». Ce plan de prévention fait partie de la formation « Permis d'Exploitation », obligatoire pour tout chef d'établissement.

Les représentants de l'UMIH de la branche Bar, Brasserie et monde de la Nuit, Laurent Lutse et Thierry Fontaine sont conscients de la gravité des faits. « *Ce mouvement se trompe de cible, au lieu de désigner les professionnels du secteur CHR comme responsables, il conviendrait de dénoncer les sites de ventes de GHB, en accès direct et libre sur internet* » appuient Laurent Lutse et Thierry Fontaine.

D'autres actions de prévention sont menées par l'UMIH comme la mise en place des protocoles pour relever les identités quand une femme est visiblement mal en point sort accompagnée.

L'UMIH informe actuellement ses professionnels pour généraliser le code « Où est Angela ? », dispositif anglo-saxon de lutte contre le harcèlement, qui permet aux femmes se sentant en danger d'alerter le personnel de l'établissement.

Enfin, l'UMIH a relancé son partenariat avec les alcooliers pour fournir aux chefs d'établissement, des couvercles pour les verres.

Tous ces dispositifs sont à l'ordre du jour du congrès annuel de l'UMIH qui se tiendra du 22 au 25 novembre 2021 à Strasbourg.

Contact presse :

Ophélie Rota 06.82.82.95.82 ou Charlotte Le Moniet 07.87.02.69.66